



Centre l'Avenir

Formation générale des adultes

NOS COORDONNÉES

508, rue Masson

Terrebonne (Qc) J6W 2Z3

Courriel : centre.lavenir@cnda.ca

Site Internet : www.centrelavenir.ca

Facebook :

www.facebook.com/centrelavenir

Instagram : centrelavenir

TEL. : 450 492-3737



TDG - HORAIRE

POUR S'INSCRIRE

Se présenter à l'accueil du Centre l'Avenir,
avec les documents obligatoires,
durant les jours
et les heures suivants :

JOUR	Lundi au jeudi	8 h à 16 h
	Vendredi	8 h à 15 h
SOIR	Lundi au jeudi	18 h à 20 h 30

POUR PASSER LES TESTS

Se présenter à la salle d'évaluation
au local 112,
à 13 h précise à la date convenue.



Centre l'Avenir

Formation générale des adultes

TEST DE DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL (TDG)



TEST DE DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL (TDG)

Définition

Le seul objectif visé par le TDG est la possibilité de s'inscrire en formation professionnelle si vous ne possédez pas les préalables requis : 3^e secondaire ou 4^e secondaire, selon les exigences du programme.

Les travailleurs des métiers de la construction peuvent avoir besoin du TDG pour se voir attribuer une « *Attestation de préalables* », s'ils répondent aux préalables spécifiques du métier visé.

Préalables spécifiques

Notions académiques de base (français et mathématiques) que l'adulte doit posséder afin d'être suffisamment préparé pour entreprendre sa formation professionnelle.

Il est important de bien vérifier les préalables spécifiques demandés pour l'admission au programme qui vous intéresse. Pour ce faire, vous pouvez contacter une conseillère du Centre l'Avenir ou un conseiller du centre de formation professionnelle qui dispense le programme choisi.

Conditions d'admission

- Avoir 18 ans.
- N'avoir jamais passé de test de développement général au cours de la dernière année.
- Advenant un échec, le candidat devra attendre 1 an avant d'être admissible à nouveau.

Coût

40 \$ payable en argent comptant ou par carte de débit.
Aucun chèque ni carte de crédit ne sont acceptés.

Documents obligatoires

Si vous avez étudié au Québec, vous devez apporter :

- Carte d'assurance-maladie valide ou permis de conduire valide.
- Dernier relevé de notes MEES ou dernier bulletin.

Si vous n'avez pas étudié au Québec, vous devez apporter :

- Carte d'assurance-maladie valide, permis de conduire valide ou passeport d'origine.
- Un document parmi les suivants :
 - ❖ Certificat de citoyenneté.
 - ❖ Carte de résident permanent valide.
 - ❖ Certification de sélection du Québec valide.
 - ❖ Certificat d'acceptation du Québec valide.

Il est possible que d'autres documents soient acceptés ou exigés. Si une de ces pièces est manquante, l'adulte ne pourra pas s'inscrire. Dans cette situation, informez-vous pour les autres documents valides. Nous vous invitons à communiquer avec l'accueil au poste 2881.

Durée

La durée totale est d'environ 2 h 30 avec les directives et les pauses. Prévoir 3 heures pour parer à toute éventualité.

Description du test – 5 parties chronométrées

Pour chacune des parties, les questions sont à choix multiples.

1^{re} partie Raisonnement mécanique
(15 minutes) 19 questions

2^e partie Sciences
(10 minutes) 15 questions

3^e partie Résolution de problèmes
(30 minutes) 27 questions

4^e partie Compréhension de l'écrit
(25 minutes) 19 questions

5^e partie Maîtrise de la langue
(15 minutes) 20 questions

Seuil de réussite

45 bonnes réponses et plus donnent droit à la mention « *Succès* ».

Matériel requis

- Pièce d'identité avec photo (permis de conduire ou carte d'assurance maladie).
- Crayon à mine bien aiguisé.
- Gomme à effacer.
- Calculatrice autorisée (seulement pour le test de résolutions de problèmes).

Les cellulaires et les autres appareils électroniques sont STRICTEMENT INTERDITS sous peine d'expulsion et cela sera considéré comme du plagiat.

Il est important d'arriver à l'heure indiquée pour la passation du test.

Aucun élève ne sera accepté en salle d'évaluation s'il est en retard.

Correction

Le Centre l'Avenir prend les mesures nécessaires afin que la correction et la sanction se fassent dans un délai de 5 jours ouvrables suivant la passation du test.

Reprise

Une reprise est possible 1 an et un jour après la passation du premier TDG.

La personne ayant déjà passé un TDG n'a droit qu'à une reprise à vie.

Réussite

Suite à la réussite du TDG, vous pouvez faire votre demande d'admission à la formation professionnelle si vous possédez les préalables spécifiques.

Notez que les préalables spécifiques varient selon le programme de DEP choisi.